



Numéro 15, Janvier 2001

ADEMUB INFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRETIGNY-SUR-ORGE
51, rue des Érables à BRÉTIGNY (ass. loi de 1901 déclarée le 14/4/92)

*L'ADEMUB vous souhaite une
BONNE ANNÉE 2001 !*

Affaire SOREDIV

LA JUSTICE DONNE RAISON A L'ADEMUB

Par jugement du 5 Décembre 2000, le TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES donne raison à l'ADEMUB et ANNULE l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'un centre de tri de déchets à Brétigny, avenue de la Commune de Paris.

Rappelons brièvement ce dossier qui a soulevé tant d'émotions dans notre commune.

En avril 1997, une entreprise privée de tri de déchets industriels et assimilés, la SOREDIV, s'installe discrètement avenue de la Commune de Paris, en plein quartier urbanisé, avec l'approbation de la municipalité.

En juin-juillet de la même année, une enquête publique est ouverte, la SOREDIV demandant l'autorisation d'exploiter dans les lieux un centre de tri de déchets à hauteur de 180.000 tonnes par an.

L'ADEMUB proteste immédiatement contre cette installation d'une grande industrie polluante dans une zone à caractère artisanal où les entreprises à caractère industriel ne sont acceptées par le plan d'occupation des sols que dans la mesure où elles ne polluent pas et n'incommodent pas le voisinage.

D'octobre 1997 à mars 1998, l'ADEMUB et l'ADIB organisent en commun diverses manifestations : réunions publiques, défilé en ville, réunions avec le Préfet, le Ministère de l'Environnement, etc. Finalement l'exploitation envisagée par la SOREDIV est autorisée par arrêté préfectoral du 25 juin 1998.

Certes l'autorisation est donnée dans un premier temps jusqu'au 1er juillet 2000, mais la SOREDIV attaque aussitôt cet arrêté en justice prétendant que le Préfet lui doit une autorisation de durée illimitée.

A son tour, l'ADEMUB, après consultation de l'assemblée générale de ses adhérents, engage un recours judiciaire par mémoire déposé le 21 janvier 1999; l'ADIB fait de même le 1er mars suivant, et après une longue procédure, le Tribunal Administratif de Versailles rend son jugement le 5 décembre 2000. Il considère notamment :

- Que l'ADEMUB « doit être regardée comme ayant intérêt à contester l'autorisation accordée le 25 juin 1998 par le Préfet de l'Essonne à la société SOREDIV ».
- « Qu'en dépit des prescriptions imposées par le Préfet, une telle installation est de nature à générer pour le voisinage où se trouvent notamment, à très faible distance, un restaurant, des habitations et des activités artisanales et commerciales de moyenne importance, une incommodité et des nuisances incompatibles avec le plan d'occupation des sols de Brétigny-sur-Orge ».

En conséquence, **le Tribunal Administratif décide d'annuler l'arrêté du Préfet de l'Essonne en date du 25 juin 1998 autorisant l'activité de la société et rejette toutes les demandes de la SOREDIV.**

Ce résultat nous rend justice puisqu'il interdit à la SOREDIV, ou à tout successeur qui s'installerait dans les lieux, d'exercer son activité de centre de tri de déchets et il convient pour nous d'en tirer quelques enseignements.

Premier point : La tendance de la Municipalité est de considérer toute implantation industrielle comme favorable pour la commune sur le plan financier et de l'emploi. C'est dans cet esprit qu'a été accueillie la SOREDIV malgré la pollution apportée par les ordures et les camions de livraison (une centaine par jour).

C'est une double erreur. En réalité, c'est la conjoncture et l'intérêt économique qui amènent les entreprises à s'installer et se développer, l'action des élus, si elle n'est pas négligeable, n'est qu'accessoire; et le nombre d'emplois à créer qu'on nous fait miroiter est toujours surestimé dans les projets d'autant que souvent les emplois sont déplacés et ne concernent pas les Brétignolais (en l'espèce la SOREDIV déplaçait du personnel d'Argenteuil où elle est toujours installée). *(suite en page 4)*

COULOIR AERIEN

AMPLIFIER LE MOUVEMENT DE PROTESTATION

Face à la menace persistante d'un couloir aérien sur une vingtaine de communes essonniennes, dont Brétigny, il importe d'amplifier le mouvement de protestation.

Prochaine action prévue : une manifestation à Orly, le dimanche 4 février à 14 heures.

En dépit du mouvement général de protestation, la menace de voir s'installer un nouveau couloir aérien au-dessus d'une vingtaine de communes de l'Essonne, dont Brétigny, continue de peser sur nos têtes. A l'instar des habitants de nombreuses autres communes, 800 Brétignolais ont signé notre pétition, qui a été remise au cabinet du préfet auquel nous avons écrit, de même qu'à M. Gayssot, ministre des transports, et à Madame Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement (celle-ci a accusé réception en nous promettant de nous faire connaître ultérieurement sa position). Mais, comme si de rien n'était, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) poursuit ses travaux de simulation dans le secret à Toulouse, et le ministre des transports fait jusqu'à présent la sourde oreille au concert de protestations. Bref, le couloir aérien sud fait son chemin sans que les populations et leurs associations, premières concernées, ne soient ni informées ni consultées. Étrange conception de la concertation et de la démocratie !

Essonne Nature Environnement, qui fédère 70 associations, dont la nôtre, dans notre département, a clairement fait connaître par voie de presse son opposition totale à ce projet, ainsi qu'à certains projets alternatifs (dont le projet Doumax) qui ne feraient que reporter les nuisances sur nos voisins du Sud Essonne et de la Seine-et-Marne. Car le projet adopté, quel qu'il soit, ne ferait qu'accroître les pollutions, nuisances et risques d'accidents sur l'Ile-de-France. De plus, il contribuerait encore un peu plus à la concentration des activités sur notre région, qui est au bord de l'asphyxie. Enfin, ce projet est contraire aux engagements gouvernementaux en matière de limitation des pollutions et nuisances (plan régional pour la qualité de l'air, plans de déplacements urbains...) et de limitation du trafic aérien en Ile-de-France :

- Plafonnement à 250 000 mouvements annuels à Orly (décret ministériel du 6 septembre 1994),
- Limitation à 55 millions de passagers par an à Roissy (engagement pris par le ministre des transports),
- Non augmentation du bruit par rapport à 1997, année prise comme référence.

Si accroissement du trafic il y a, celui-ci ne doit pas être géré dans l'urgence, comme c'est actuellement le cas : on crée une piste supplémentaire à Roissy et on essaie ensuite de régler le problème de l'accroissement induit des mouvements d'avions. Ce qu'il faut, bien au contraire, c'est une politique d'aménagement du territoire à moyen et long terme. Ce n'est pas parce que le départ du CEV en offre l'opportunité qu'il faut créer un nouveau couloir aérien dans l'espace laissé disponible. Pourquoi concentrer le trafic

aérien sur l'Ile-de-France alors que plus de la moitié des passagers utilisant Orly ou Roissy est en transit ?

Sur les distances courtes et moyennes, en raison du temps d'approche des aéroports et de leur éloignement des villes, le TGV peut parfaitement se substituer à l'avion dans l'avenir. Pour le reste, pourquoi ne pas installer les interconnexions aéroportuaires (les fameux " hub ") sur des sites de province bien équipés, comme le gouvernement s'y était engagé ? Peu nous importe que Roissy soit ou non le premier aéroport d'Europe. Contrairement à nos voisins européens, nous privilégions toujours, en France, la centralisation des activités. Décentralisons, là aussi, une bonne fois pour toutes. Et, même si la création, programmée, d'un troisième aéroport hors de l'Ile-de-France aura pour objet d'absorber, à terme, le trafic aérien supplémentaire, il faudra bien, sans trop tarder, se poser la question de la limitation de la croissance des transports aériens en France. De la même manière qu'il faut se poser, dès à présent, la question de la limitation du transport routier.

QUE FAIRE ? Que devons-nous faire dans l'immédiat ? Il faut amplifier le mouvement et multiplier les actions. C'est notre seule chance de réussite dans le rapport de forces engagé contre le Ministère des transports et les immenses intérêts économiques sous-jacents. La qualité de vie des Essonniens et des Franciliens doit rester prioritaire.

Concrètement, nous vous invitons à écrire au Ministre des transports en utilisant la lettre-type ci-jointe, et à demander à vos voisins et amis de faire de même. Une grande manifestation de protestation est prévue à Orly le dimanche 4 février à l'initiative du comité de coordination contre le couloir aérien (l'ADEMUB en est membre). **Rendez-vous est donné pour 14h sur le parking de l'hypermarché Carrefour sur le bord de la RN 7 à Athis-Mons (direction province-Paris).** L'équipe du Conseil d'Administration de l'ADEMUB y participera. Nous vous appelons à y prendre part également (pour tout détail sur cette manifestation, appeler le 01 60 84 19 10). Par ailleurs, l'ADEMUB va adresser elle-même une lettre au Ministre des transports et adhérer à l'Union française contre les nuisances aériennes (UFCNA).

Pour sa part, Essonne Nature Environnement a demandée à être reçue par le ministre des transports, et a saisi l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) qui a reçu, le 10 janvier dernier, notre fédération ainsi que le président d'Ile-de-France Environnement. Nous vous remercions de nos résultats de toutes ces actions et de leur suite.

ENTREPOTS LOGISTIQUES

UNE MENACE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

Des dizaines d'hectares imperméabilisés, un univers de béton et d'acier, des milliers de camions supplémentaires, des pollutions et des nuisances accrues, des inondations, des risques d'incendie
Tels sont les effets attendus de la prolifération des entrepôts géants sur notre commune et dans le département. Une prolifération contre laquelle les associations de défense de l'environnement ont décidé de se battre.

La prolifération, sur notre département, d'entrepôts de très grande capacité, installations classées soumises à enquête publique, représente une sérieuse menace pour notre environnement. On compte déjà à ce jour plus de 3 millions de m3 de stockage le long des voies importantes du département (A6, A10, Francilienne...). Et les projets ne cessent de s'accumuler : à Villabé (sur 200 000 m2 à fin 2001), à Saint-Germain-lès-Arpajon (50 000 m2 déjà installés, 200 000 m2 à terme), à la Norville...

A Brétigny, on compte déjà Atac et Décathlon, et un nouvel entrepôt de 26 000 m2 vient de surgir à Maison Neuve. Viendront s'y ajouter, si rien n'est fait, un projet de la société Brétigny Industrie, rue de Bourgogne (ZAC La Moinerie) : 28 000 m2 d'entrepôts sur un terrain de près de 5 ha. Enfin, dans une extension de la ZAC Maison Neuve, la municipalité prévoit, sur une surface totale de 42 ha, entre la voie de chemin de fer et la RD 19, d'en consacrer 24 à l'installation de plates-formes logistiques géantes. Au total, c'est plus de 500 000 m2 (50 hectares !) qui sont promis à une imperméabilisation quasi totale sur le plateau Brétigny - Saint-Germain - La Norville, aux abords de la RD 19 qui relie la Francilienne à la RN20.

De telles perspectives ne laissent pas d'inquiéter les services publics chargés de la sécurité et de l'environnement : service départemental d'incendie (les pompiers), direction de l'environnement (DIREN). Elle inquiète également les associations : notre fédération départementale (Essonne Nature Environnement), qui a tiré le signal d'alarme, les associations des communes concernées dont l'ADEMUB. En effet, cette prolifération logistique, allant de pair avec une politique du tout-camion, ne manquera pas d'avoir des effets catastrophiques sur notre environnement :

- Disparition de zones naturelles et agricoles et destruction des paysages,
- Risques d'incendies gigantesques (ces entrepôts stockent des volumes considérables de produits combustibles), très difficiles à maîtriser malgré les mesures de protection prises ; sans compter qu'en cas d'incendie, il y aura une pollution importante par les eaux d'extinction,
- Inondations en cas de fortes précipitations car les réseaux d'évacuation des eaux pluviales sont totalement inadaptés pour recevoir des volumes importants dus au ruissellement,
- Développement accéléré des infrastructures routières (le projet C6 ressortira des tiroirs), qui augmentera encore les surfaces imperméabilisées et provoquera, avec la présence de milliers de camions supplémentaires, pollutions et nuisances (bruit, dégradation de la qualité

de l'air, embouteillages, risques d'accidents et insécurité des personnes...),

- Dégradation des eaux de ruissellement (pollution par hydrocarbures, métaux, poussières de caoutchouc...),
- Risques accrus d'orages et de mini-tornades en raison de la surchauffe des surfaces (toitures métalliques, parkings et voiries...).

A terme, c'est Garosud qu'on veut nous imposer sur le plateau Brétigny-Saint-Germain- La Norville. Bref, un enfer de laideur, de bruit et de pollutions graves.

Non a tout nouveau projet !

Face à une telle menace, nous ne pouvions rester inactifs. L'ADEMUB a décidé de dire non à tout nouveau projet. En liaison avec Essonne Nature Environnement, qui mène le combat au niveau départemental, nous avons émis un avis totalement défavorable lors de l'enquête publique (juin 2000) sur le projet d'entrepôt rue de Bourgogne. Ce projet, et c'est un précédent, a reçu un avis défavorable au Comité départemental d'hygiène où siège ENE, grâce à l'opposition manifestée notamment par M. Englander, président du Syndicat de la Vallée de l'Orge (SIVOA). Et nous sommes prêts, bien que la municipalité ait bien imprudemment accordé le permis de construire, à attaquer au tribunal administratif l'arrêté que prendra le préfet, si celui-ci autorise l'exploitation. Nous avons également donné un avis totalement défavorable au projet d'extension de la ZAC Maison Neuve lors de l'enquête publique (décembre 2000), et irons devant le tribunal administratif si cela s'avère nécessaire.

Pour avoir plus de poids face aux décideurs, les associations du secteur (Brétigny, Egly, Saint-Germain, La Norville, Cheptainville, Ollainville) ont créé un collectif. Première action : distribution d'un tract-pétition commun auprès des habitants. Nous vous invitons à signer et à faire signer autour de vous cette pétition que nous enverrons aux instances politiques. Seule la pression publique peut faire capoter des projets démentiels nuisibles à notre qualité de vie. Précisons bien que nous ne sommes pas opposés à toute activité nouvelle sur notre commune. Encore faut-il que tout projet fasse l'objet, au préalable, d'une large concertation, et réponde véritablement aux intérêts des Brétignolais et aux exigences les plus strictes en matière d'environnement. L'intérêt d'un projet ne se mesure pas uniquement à l'aune du montant escompté de la taxe professionnelle.

(suite de la page 1)

D'autre part, si les activités nouvelles grossissent les recettes municipales, certaines créent ou aggravent des nuisances ou des insuffisances qui vont coûter très cher en dépenses.

Deuxième point : La Préfecture intervient normalement pour contrôler la légalité d'une installation industrielle.

Pour la SOREDIV, on s'aperçoit que non seulement elle n'a pas relevé l'illégalité manifeste constatée par le Tribunal, mais elle a soutenu dès le départ la position de la SOREDIV en prétendant qu'elle était installée dans la zone industrielle ZD et non dans la zone artisanale UI où elle se trouvait réellement; il suffisait de regarder le plan de la commune. C'était là une erreur grossière qui lui permettait de rejeter en bloc toute contestation des associations ou des riverains.

Cette attitude défendue curieusement par le Secrétaire général de la Préfecture lui-même a permis par exemple d'obtenir l'avis favorable du Comité départemental d'Hygiène.

En mars 1999, mise au pied du mur par notre recours

judiciaire, la Préfecture reconnaîtra pour la première fois qu'elle s'est trompée de zone, mais elle ne recommence pas la procédure administrative pour autant... Étrange désinvolture vis-à-vis des centaines d'administrés qui avaient manifesté leur indignation.

Troisième point :

On remarquera qu'après les démarches des associations de défense de l'environnement et les manifestations publiques des Brétignolais, le Ministère de l'environnement a donné un avis réservé vis-à-vis de la SOREDIV; et le Conseil municipal de Brétigny consulté hors délai par le Maire, mais tenu informé de l'affaire par nos soins, a fini par donner un avis défavorable en octobre 1997. Enfin le recours judiciaire des Associations a permis au Tribunal administratif d'annuler l'arrêté du Préfet.

Cette sanction finale démontre que face au "rouleau compresseur" des administrations, des citoyens décidés peuvent unir leurs efforts pour faire respecter la loi et le cadre quotidien de leur vie.

et ne pas oublier...

dimanche 4 février 2001 à Orly

MANIFESTATION CONTRE LE COULOIR AERIEN

Rendez-vous à 14h, parking de Carrefour sur le bord de la RN7 à Athis-Mons (direction Paris)

L'équipe dirigeante de l'ADEMUB y participera, bien sûr !

A S S E M B L É E G É N É R A L E

le samedi 31 mars 2001 à 14 h¹⁵ précises

Salle Robert Barran

Pour vous acquitter de votre cotisation 2001 (*voir tarifs ci-dessous*),
merci d'envoyer votre chèque (*à l'ordre de l'ADEMUB*) à
Monique LHUILIER, 22 rue de l'Hurepoix 91220 BRETIGNY

Vous recevrez en temps voulu une convocation avec l'ordre du jour

REUNION PUBLIQUE A 15H 30 (même endroit)

Discussion autour des dossiers traités par l'ADEMUB

Intervention de **Jacques BROSSARD, président d'Essonne Nature Environnement**
sur le thème des **Entrepôts logistiques, leur gigantisme et leur impact sur l'environnement**

(La réunion devrait s'achever vers 17 heures)

Bulletin d'adhésion pour 2001

Pour ceux qui souhaitent faire davantage pour leur environnement, se regrouper au sein de l'ADEMUB, recevoir ses publications, être convoqués aux réunions, voter aux assemblées : **3 tarifs de cotisation annuelle** : **100 F.** (cotisation simple), **130 F.** (cotisation pour un couple), **50 F.** (cotisation pour les petits budgets : étudiants, personnes en difficulté...)

(un reçu sera délivré pour permettre la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement)

ADEMUB, 51 rue des Érables - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : Prénom :

Adresse :

J'adhère (ou renouvelle ma cotisation) à l'ADEMUB ci-joint ma cotisation deFrancs
pour 2001 Signature : (chèque à l'ordre de l'ADEMUB)